



COMMUNE DE  
ST-LEGIER-LA CHIESAZ

**AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE**

Conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement communal sur la protection des arbres du 10 février 2011, la Municipalité de St-Légier-La Chiésaz soumet à la consultation publique du

**23 août au 12 septembre 2019**

sur la parcelle n° 1775, propriété de M. et Mme Antonio Cirillo et Daniella Di Stasi Cirillo,  
sise au chemin du Clos-de-Leyterand 25 - 1806 St-Légier-La Chiésaz

**UNE DEMANDE D'AUTORISATION**

pour l'abattage d'un épicéa protégé, diamètre du tronc dès 30 cm et plus,  
sans plantation compensatoire

Le dossier est déposé au Bureau technique (rez-de-chaussée inférieur) où il peut être consulté.

Les observations ou oppositions éventuelles devront être adressées à la Municipalité jusqu'au 12 septembre 2019, délai d'intervention.

LA MUNICIPALITE